

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



avec
Certiphyto

28 août 2017

INFOLIVE n° 17

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE Cette semaine, le risque d'attaque est **faible**, voire **très faible**.
Il est inutile de traiter.

TEIGNE Les premières chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées.

IRRIGATION Poursuite des arrosages.

RÈGLEMENTATION Homologation sur oliviers de deux herbicides à base de flazasulfuron :
MATSUDA et **LIFE SCIENTIFIC FLAZASULFURON**.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (**FranceAgriMer**) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (**AFIDOL**), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Occitanie



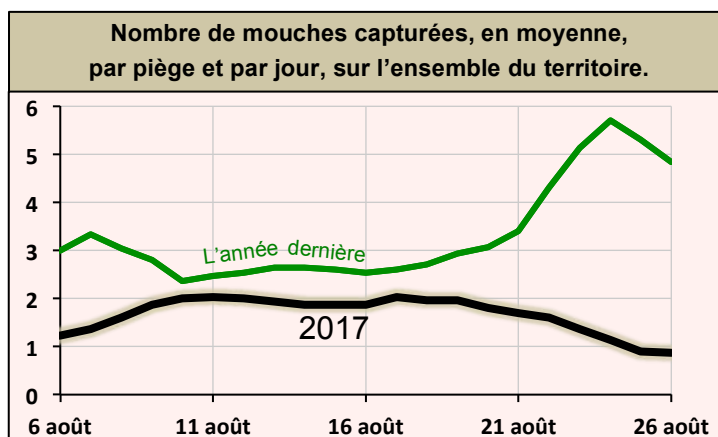
Lyon
Lyon

MOUCHE

👉 Observations * :

D'après le BSV n°15 du 28 août, les captures continuent de diminuer depuis la semaine dernière et ont atteint un niveau exceptionnellement bas pour la saison.

À l'exception de certaines parcelles non traitées, les niveaux de dégâts sont généralement négligeables.



👉 Évaluation du risque :

En règle générale, le risque d'attaque est **très faible** car d'une part il y a très peu de mouches, et d'autre part les fortes chaleurs limitent leur activité.

Mais nous vous incitons très fortement à observer la situation de votre parcelle dans l'objectif d'évaluer plus précisément son niveau de risque.

👉 Préconisations :

Cette semaine, nous conseillons de ne pas traiter.

Toutefois, si votre parcelle n'est pas protégée et est localisée dans une zone à forts risques alors vous pouvez envisager un traitement à l'argile en respectant les délais d'application avant récolte.

TEIGNE

👉 Observation et évaluation du risque * :

Les premières chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées dans le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule.



👉 Préconisations :

Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. La lutte se fait avant floraison avec un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

IRRIGATION

Au cours de la semaine passée, les ETP journalières ont légèrement baissé, avec des valeurs comprises entre 3,7 et 5 mm. Face aux besoins en eau, les pluies font toujours défaut.

L'état de sécheresse est particulièrement marqué. Retrouvez les arrêtés de restriction d'usage de l'eau sur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

Relevés météo du 21 août au 27 août 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		4,5	4,6	4,1	3,7	3,9	3,8	4,8	5	4,7	3,9	4,9	3,9
Cumul en mm sur la semaine	ETP	31	33	29	26	27	27	34	35	33	27	34	28
	Pluies	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation. réglementation

☞ Apports à prévoir sur un verger adulte ne bénéficiant d'aucune précipitation :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	3,2	3,3	3,0	2,7	2,8	2,7	3,5	3,6	3,4	2,8	3,5	2,8
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,1	0,9	1,2	0,9
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		13,5	13,9	12,4	11,1	11,6	11,4	14,5	15,0	14,2	11,7	14,7	11,8

Pour rappel, 1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m². Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM

RÈGLEMENTATION

Deux produits herbicides à base de flazasulfuron (250 g/kg) viennent de recevoir une homologation sur oliviers :

- Depuis le 23 juin 2017 : le *MATSUDA* (de 0,1 à 0,2 kg/ha)
- Depuis le 3 juillet 2017 : le *LIFE SCIENTIFIC FLAZASULFURON* (0,2 kg/ha)